



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 102553

Texte de la question

M. Patrick Braouezec alerte Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les agressions physiques subies par le corps médical de sa circonscription, et en particulier de Pierrefitte-sur-Seine. Le sentiment d'insécurité n'est pas sans conséquences sur la démographie médicale déjà en souffrance dans certaines de ces zones. Ces agressions provoquent, en effet, le départ définitif de ces médecins, pédiatres, kinésithérapeutes, gynécologues, infirmières, pharmaciens..., qui ne sont pas remplacés ; ceci transforme la Seine-Saint-Denis en désert médical, comme l'ensemble des territoires les plus précaires, les plus populaires ou les moins peuplés. Il demande à ce que l'ensemble de la présence médicale sur ces territoires soit réfléchi autrement afin que la chaîne de la santé ne soit pas cassée, et ce au-delà de solutions d'ordre strictement sécuritaires qui sont nécessaires mais ne peuvent suffire à la résolution durable de ces problèmes. Il tient, par ailleurs, à rappeler que cette situation résulte, en partie, de la politique de santé menée depuis près d'une décennie et visant à brader des territoires déjà largement délaissés. C'est sans compter un malaise social et psychologique qui atteint de telles extrémités qu'il génère aujourd'hui ce type de violences à l'égard de ces professionnels, souvent les derniers interlocuteurs encore présents sur le territoire. C'est pourquoi il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour que ces professionnels de santé puissent continuer d'exercer dans des conditions dignes et respectueuses de leurs fonctions et pour que leur présence soit multipliée et facilitée sur ces territoires.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Braouezec](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102553

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2459

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)